



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

### SEANCE DU 14/03/2022

<p><b>- Nombre de délégués en exercice :</b> 33</p> <p><b>- Nombre d'élus présents : 21</b></p> <p><b>- Nombre de votants : 32</b></p> <p><b>Date de la convocation</b> 07/03/2022</p> <p><b>Certifiée exécutoire par :</b> Transmission en préfecture le : 17/03/2022</p> <p>Affichage du compte-rendu : le 17/03/2022</p>	<p><b>Présents ayant participé au vote :</b> Emmanuel BERNARD - Marc BIGOT - Cyrille BOUVAT –Jérémy CAMUS - Corinne CARDONA – Yves CHIPIER - Blandine COLLIN – Armand-Louis DE MONTRICHARD - Franck DECRENISSE - Béatrice DELORME – Véronique GAZAN - Thierry GOYET – Cyrille FIARD - Catherine LAFORET - Eric MADIGOU - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER (18)</p> <p><b>Absents excusés ayant donné un pouvoir :</b> Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Pierre ATHANAZE (pouvoir donné à Blandine COLLIN) - Elisabeth DE FREITAS (pouvoir donné à Emmanuel BERNARD) - Pierre GOUVERNEYRE (pouvoir donné à JL POIRIER) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Jérémy CAMUS) - Karine LUCAS (pouvoir donné à Armand-Louis DE MONTRICHARD )- Bertrand MADAMOUR (pouvoir donné à Catherine LAFORET) - Guillaume MALOT (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Anne-Laure MATHIAS (pouvoir donné à Corinne CARDONA) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Max VINCENT (pouvoir donné à Béatrice REBOTIER) (11)</p> <p><b>Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative :</b> Pascal DAVID (représenté par Jean-Luc MARTIN) - Valérie KATZMAN (représenté par Dominique BOYER- RIVIERE) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN) (3)</p> <p><b>Absents non représentés :</b> Jean-Marie HOMBERT – (1)</p> <p><b>Secrétaire de Séance élu :</b> Jean-Luc POIRIER</p>
---	---

Le **lundi 14 mars 2022, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis lors d'une séance en visioconférence, convoqués par courriel du 07/03/2022, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-03-09

**AFFECTATION DE RESULTATS AU BP 2022**

**RAPPORTEUR : JEREMY CAMUS VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES FINANCES**

Monsieur le Vice- Président rappelle que les résultats arrêtés au Compte Administratif 2021, précédemment évoqués, doivent être repris au Budget 2022. Il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation cumulé du résultat de fonctionnement. Ce dernier doit a minima, être affecté aux besoins de financement de la section d'investissement constituée de l'éventuel déficit N-1 et du solde des restes à réaliser.

#### RESULTATS ANTICIPES DE L'EXERCICE 2021 (Compte Administratif)

	Résultat exercice 2021	Résultat 2020 cumulé	Résultats cumulés 2021
Fonctionnement	53 009,70 €	332 058,17 €	385 067,87 €
Investissement	- 92 050,74 €	223 281,76 €	131 231,02 €
		<b>TOTAL</b>	<b>516 298,89</b>

Le compte administratif fait apparaître :

- ✓ Un **résultat positif** de fonctionnement constaté de 53 009,70 €
- ✓ Un **résultat négatif** d'investissement constaté de - 92 050,74 €

#### RESULTATS DES RESTES A REALISER 2021

	Dépenses	Recettes	Solde des Restes A réaliser
Investissement	46 871,50 €	0,00 €	- 46 871,50 €

Le solde des Restes A Réaliser est de - 46 871,50 €.

	SECTION INVESTISSEMENT
Résultats cumulés 2021	131 231,02 €
Solde des Restes A réaliser	- 46 871,50 €
<b>Excédent d'investissement constaté</b>	<b>84 359,52 €</b>

Le résultat excédentaire cumulé d'investissement arrêté à 131 231,02 euros couvre le solde des restes à réaliser (- 46 871,50 euros).

La section d'investissement ne fait apparaître aucun besoin de financement.

Après examen du compte administratif et présentation de ses résultats, le Vice-Président propose :

- De statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- ✓ Un excédent 2021 de fonctionnement constaté de 53 009,70 €
- ✓ Un déficit 2021 d'investissement de - 92 050,74 €

- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en investissement en 001	131 231,02 €
Excédent de fonctionnement sur le compte 1068	146 773,87 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur la ligne 002	238 294,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>516 298,89 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve l'affectation du résultat au BP 2022

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 32 voix POUR.

*Copie certifiée conforme,  
A Limonest, le 15/03/2022*

Béatrice DELORME, Présidente